

Simplification administrative : la Commission européenne s'égare !

Il est quasi certain que l'Europe ne suivra pas les règles IFRS proposées par l'IASB (International Accounting Standards Board) pour les PME, entre autres en raison des frais supplémentaires qu'entraînerait leur introduction pour cette catégorie d'entreprises, alors que le but était au contraire d'alléger les charges administratives.

La communication de la Commission du 10 juillet 2007 revêt une importance cruciale à cet égard. La catégorie des « microentités » (moins de dix salariés, total du bilan inférieur à 500 000 EUR et chiffre d'affaires inférieur à 1 000 000 EUR) devrait être exemptée de l'application des directives qui concernent la comptabilité, c'est-à-dire exemptée de l'établissement et de la publication des comptes annuels. Un véritable bouleversement pour notre pays. Il ressort de données de la Centrale des bilans que 75 % des entreprises qui déposent des comptes annuels suivant le schéma abrégé, appartiennent à cette catégorie.

La Commission argumente qu'il n'existe pas de demande forte en ce qui concerne les états financiers de ces petites entreprises, entendant par là qu'aucun actionnaire externe n'a besoin de disposer de ces comptes annuels. Nous ne pouvons toutefois pas nier que les fournisseurs de crédit et les assureurs crédit, entre autres, mais aussi les tribunaux, se basent sur ces comptes annuels pour prendre des décisions dans des dossiers concernant ces entreprises. Les données comprises dans les comptes annuels servent également dans notre pays de point de départ pour la détermination de la base imposable par l'Administration fiscale.

La thèse selon laquelle l'établissement de ces comptes annuels serait en soi une lourde charge est difficile à soutenir, étant donné que les comptes annuels découlent de la comptabilité. À moins que l'Europe ne considère plus non plus la tenue d'une comptabilité complète comme nécessaire pour ces « microentités » ? Dans ce cas, c'est une tout autre histoire. Fini l'image « fidèle ». Fini la comptabilité en tant qu'instrument de gestion. Mais, à la suite du peu de données disponi-

bles, comment l'entreprise arrivera-t-elle encore à démontrer sa crédibilité et sa solvabilité ?

À l'heure actuelle, les comptes annuels sont centralisés à la Centrale des bilans de la Banque nationale. Ces données permettent de réaliser toutes sortes d'analyses aidant les pouvoirs publics, entre autres, à prendre certaines décisions politiques. La disparition de ces informations ne fera pas disparaître le besoin de celles-ci. Les données devront donc être fournies d'une autre manière. Elles doivent dès lors être disponibles dans les entreprises et, si elles ne découlent plus de la comptabilité, être tenues à jour d'une manière extracomptable, ce pour quoi de nouvelles règles devront être établies.

Le fait que la Belgique soit le meilleur élève de la classe en ce qui concerne l'application des directives comptables a comme effet négatif pour nos entreprises qu'elles publient des informations que leurs concurrents (étrangers) ne sont pas tenus de communiquer. Il doit toutefois être possible de limiter l'information à fournir, ce qui permettrait de résoudre le problème.

Chaque mesure visant la simplification et la réduction des charges pour nos entreprises doit être soutenue. Il conviendra toutefois de procéder dans notre pays, si l'Europe laisse le libre choix dans l'interprétation des modifications devant encore être approuvées, à une pondération de ce qui profite aux entreprises et de ce qui profite à la société. Le coup d'envoi a déjà été donné à cet égard. Des représentants du Conseil supérieur des professions économiques, de la CNC, de la Centrale des bilans, de la CBFA, du CCE, de l'IEC, de l'IRE et de l'IPCF se sont déjà concertés, ce qui a résulté, entre autres, dans la journée d'étude du 12 décembre 2007. L'IEC est disposé à réfléchir à des propositions en vue de réaliser la mise en œuvre de cette nouvelle réglementation d'une manière acceptable pour tout le monde, avec une réduction des coûts à la clé.

*André BERT, président
Micheline CLAES, vice-présidente*